

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023)

Participant(s) : Nom Prénom Sorti(e) de l'ISGT/IMaJIS en (MM/AA)

 Mme  M .....

Adresse .....

Code postal.....Ville.....

Téléphone..... e-mail.....

Si une **Convention de Formation** doit être établie, merci de compléter le cadre ci-dessous :

Raison sociale (Etablissement) .....

ou Nom, Prénom (entreprise individuelle) .....

Complément (service, cabinet, etc.).....

Signataire de la convention  Mme  M. .... Fonction : .....

Adresse .....

Code postal.....Ville.....

Téléphone..... e-mail.....

Formation : *Cochez la ou les date(s) choisie(s)*

## Atelier 1

## Projet professionnel &amp; Agrément DDETS

 Jeudi 25 janvier 2024 Jeudi 27 juin 2024

## Atelier 2

## Création/Organisation du Cabinet MJPM

 Vendredi 26 janvier 2024 Vendredi 28 juin 2024

## Package « Deux Ateliers »

## Atelier 1 + Atelier 2

 Jeudi 25 janv. + Vendredi 26 janv. 2024 Jeudi 27 juin + Vendredi 28 juin 2024Durée : **7 heures** – Horaires : **9h00-12h30 puis 13h30-17h00** – Objectif : **Perfectionnement des connaissances** – Contenu : **(Voir descriptif)**Tarif : *(cochez une case)* **399 €** par personne pour un Atelier **630 €** par personne pour le **package « Deux Ateliers »**

Tarif spécial\* pour les élèves &amp; anciens élèves de l'ISGT et d'IMaJIS

 **319 €** par personne pour un Atelier **510 €** par personne pour le **package « Deux Ateliers »**

\* Applicable uniquement en cas de financement sur fonds personnels

Modalités : *(cochez une case)* Formation **EN CENTRE** (110 rue de La Jonquière 75017 Paris) Formation par **VISIOCONFERENCE**Supplément : **49 € par personne et par Atelier**

Prévoir Webcam + Casque serre-tête léger avec microphone latéral

## Conditions générales

**Règlement à l'inscription**, par chèque à l'ordre de ISGT, ou par virement (IBAN : FR76 3007 6043 0315 9571 0020 019 - BIC : NORDFRPP). Toute annulation d'inscription effectuée par le souscripteur moins de sept jours calendaires avant le démarrage de la formation donnera lieu au paiement d'un dédit de 25% du montant global de l'inscription. S'il estime le nombre d'inscrits insuffisant, l'organisateur pourra annuler la formation jusqu'au dernier moment. Dans ce cas, toute somme versée par le souscripteur lui sera intégralement remboursée. Une facture sera émise à l'issue de la formation. Toute somme due au-delà de la date d'échéance porte intérêt au taux de 1% par mois. Prix non soumis à TVA (Art. 261 du CGI).

Date ..... Signature :

Le Souscripteur (Nom et, le cas échéant, Qualité + Cachet) :

Renvoyer ce formulaire à l'adresse postale ou e-mail de [Paris](#) ci-dessous. Merci.